

04 FEV. 2022

SGCD - Courrier



**ArcelorMittal**

- Site de Basse-Indre

Basse-Indre  
44610 INDRE  
tél. : 02 40 38 84 01  
fax : 02 40 38 89 90

PREFECTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE  
6 Quai Ceineray  
BP 33515  
44035 NANTES CEDEX 1

Q.S.E./22.554/HM

*Une copie est adressée à l'attention de la DREAL auprès de  
Monsieur DYL, IICPE.*

Basse-Indre, le 31 Janvier 2022

#### Courrier LRAR

**Objet :** Porté à connaissance d'un projet d'implantation d'une chaudière au gaz naturel sur une parcelle du site ArcelorMittal Basse-Indre

Madame, monsieur,

Conformément à l'application de l'article R512-33 du code de l'environnement et en lien avec nos précédents courriers n° QSE/20512/HM du 20 Octobre 2020 et n°QSE/21.526/HM du 18 Février 2021 et vos courriers référence N6-2020-213-LPREF.odt du 02/12/2020, N6-2021-1390-LEXP du 08/12/2021, N6-2021-305-LEXP.odt et N6-2021-294-RAPPORT.odt du 17/03/21, je vous informe d'un projet d'implantation d'une nouvelle chaudière à gaz naturel sur une parcelle du site ArcelorMittal Basse- Indre.

Le projet initial cité sur notre courrier référence n°QSE/21.526/HM du 18 Février 2021 a été revu et corrigé, à savoir l'abandon de chaudières de location de transition, pour ne conserver que le projet de mise en service d'une chaudière au gaz naturel fixe à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Le projet d'implantation d'une chaufferie biomasse à partir de 2023 évoqué dans ce même courrier a été abandonné.

Vous trouverez ci-après les chapitres suivants :

- 1 – Les raisons du projet
- 2 – La vue d'ensemble du projet
- 3 – Les étapes du projet
- 4 – Les situations administratives du site avant et après projet
- 5 – L'analyse de risques accidentels
- 6 – Nos conclusions

## 1 - Les raisons du projet :

Notre fournisseur actuel de vapeur, l'usine d'incinération Arc-En-Ciel située à Couëron et voisine immédiate du site ArcelorMittal de Basse-Indre, exploitée à ce jour par VEOLIA, a progressivement à la demande de Nantes Métropole, orienté la distribution de la vapeur produite vers le domaine d'habitations du périmètre Nantes Métropole.

Pour pallier cet arrêt programmé et progressif d'approvisionnement en vapeur nécessaire à l'activité de l'usine ArcelorMittal France de Basse-Indre, un projet d'implantation d'une chaudière fonctionnant au gaz naturel sur une parcelle du site ArcelorMittal est mené pour une mise en service programmée en octobre 2021. Cette chaudière viendra en complément de la chaudière au gaz naturel déjà implantée (Chaudière STEIN) et alimentera ArcelorMittal en vapeur et en eau chaude.

## 2 – La vue d'ensemble du projet

Voici ci-dessous une vue d'ensemble de la localisation de la chaudière :

La chaudière supplémentaire sera située à proximité de la chaudière Stein au centre de l'usine :

**Cadre rouge** : Chaudière Stein actuelle

**Cadre jaune** : Zone d'emplacement de la chaudière supplémentaire



Ci-dessous, le lieu d'implantation rapporté à l'ensemble de l'usine ArcelorMittal France de Basse-Indre :

**Ligne verte** : Délimitation de l'emprise du site



### 3 – Les étapes du projet

Le projet d'implantation de l'installation de la nouvelle chaudière, va se dérouler en plusieurs phases :

- Travaux d'aménagement du terrain en vue d'accueillir la chaudière, à partir de février 2022 ;
- Raccordements énergétiques et eau à partir de mai 2022
- Essai de mise en service à partir de septembre 2022
- Mise en service à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022

#### 4 – Les situations administratives du site avant et après projet

Période	Puissance de combustion du site / <i>régime ICPE</i>	Equipements de combustion du site ArcelorMittal France - Basse-Indre
<b>Jusqu'à 30/09/2022 :</b> Puissance cumulée de 18,904 MW  (Selon courrier réf N6-2021-1390-LEXP du 08/12/2021)	16,3 MW / <i>Rub. ICPE 2910 DC</i>	- 1 chaudière Stein (16,3 MW)
	0,704 MW / <i>non soumis Rub. ICPE 2910</i>	- 10 chaudières de bureau (0,704 MW)
	0,35 MW / <i>non soumis Rub. ICPE 2910</i>	- 1 chaudière du process RCC - AMONT (0,35 MW)
	1,55 MW / <i>Rub. ICPE 2910 DC</i>	- 1 sécheur et 1 brûleur process revêtement - AVAL (1,55 MW)
<b>A partir de 10/2022 :</b> Puissance cumulée de 35,879 MW  (Selon courrier réf N6-2021-1390-LEXP du 08/12/2021)	16,3 MW / <i>Rub. ICPE 2910 DC</i>	<b>Selon courrier réf N6-2021-1390-LEXP du 08/12/2021 :</b> - 1 chaudière Stein (16,3 MW)
	0,704 MW / <i>non soumis Rub. ICPE 2910</i>	- 10 chaudières de bureau (0,704 MW)
	0,35 MW / <i>non soumis Rub. ICPE 2910</i>	- 1 chaudière du process RCC - AMONT (0,35 MW)
	1,55 MW / <i>Rub. ICPE 2910 DC</i>	- 1 sécheur et 1 brûleur process revêtement - AVAL (1,55 MW)
	16,975 MW / <i>Rub. ICPE 2910 DC</i>	1 chaudière fixe (16,975 MW)

#### 5 – L'analyse de risques accidentels

Vous trouverez en annexe de ce courrier l'étude de dangers comprenant entre autres l'analyse préliminaires des risques et un retour d'expérience sur l'accidentologie relatives aux chaufferies au gaz.

## 6 – Nos conclusions

A l'issue de l'étude de dangers, 3 phénomènes dangereux pouvant potentiellement impacter l'extérieur du site par bris de vitres ont été identifiés, mais sans réelle conséquence étant donné qu'aucune habitation ou installation industrielle ne se trouvent à proximité.

Enfin, pour garantir la sécurité industrielle du site, une surveillance en continu est assurée par les équipes en poste 24h/24 et des exercices de situation d'urgence sont réalisés régulièrement.

Afin de garantir la bonne maîtrise du risque technologique, les équipements et les modes opératoires permettant soit de réduire la probabilité d'occurrence, soit de limiter la gravité des conséquences, font l'objet d'une attention toute particulière. En effet, ces équipements se doivent d'être fiables, disponibles et maintenus dans le temps.

**De cette conclusion, et en application des articles R181-46 et R512-33 du code de l'environnement, ArcelorMittal France site de Basse-Indre considère que l'implantation de la chaudière fixe supplémentaire ne constitue pas une modification substantielle.**

Je vous souhaite bonne réception de ces informations, et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur, et par délégation,  
le responsable Environnement,

Hervé MARCHAND